



## Concours

### « Mille fenêtres sur la laïcité et la liberté »

L'académie de Créteil organise, à l'occasion de la journée commémorative de la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat, le 9 décembre 2015, un concours sur le thème de la liberté et de la laïcité.

#### Présentation du concours

- Participants : classe, groupe d'élèves, sous la responsabilité d'un membre du personnel éducatif. Les CVL et les CVC peuvent être sollicités pour ce projet.
- Objet : réalisation d'une vidéo d'1 minute à 1minute 30 qui scénarise un travail sur le thème liberté / laïcité.
- Modalités de participation : adresser la vidéo en format MP4 (H264), disponible sur la plupart des téléphones portables, en mentionnant l'établissement / la ville / la classe ou le groupe d'élèves auteurs de la production. Les vidéos devront impérativement parvenir avant le 4 décembre 2015 à l'adresse suivante :

[milleF2L@ac-creteil.fr](mailto:milleF2L@ac-creteil.fr)

Un jury académique désignera avant le 9 décembre les 9 vidéos finalistes (3 pour chaque niveau : primaire / collège / lycée). Le 9 décembre, le jury révélera les 3 vidéos lauréates du concours. L'ensemble des vidéos sera mis en ligne ce même jour sur la chaîne Dailymotion de l'académie. Un vote en ligne (par nombre de vues) désignera, parmi les 9 finalistes, la vidéo lauréate du prix du public. Les prix seront remis dans l'après-midi du 9 décembre.

A titre d'exemple, quelques propositions à adapter selon le niveau scolaire : le travail peut porter sur un ou plusieurs articles de la Charte et interroger les représentations spontanées pour mieux comprendre ce que signifient la liberté de penser, la liberté de croire ou de ne pas croire. A partir d'un travail sur la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789) ou la Déclaration des droits de l'enfant (1959), il est possible de découvrir/approfondir la notion de liberté fondamentale. En s'appuyant sur la vie au sein de l'établissement, ou sur des exemples ou des récits de la vie courante, le rapport entre la liberté, le droit et la règle est étudié.

Le projet peut être mis en relation avec le projet d'établissement et s'inscrire dans le parcours citoyen des élèves.

Il s'inscrit aisément dans certains dispositifs :

- L'enseignement moral et civique (EMC) qui aborde cette thématique à tous les niveaux de classe.
- Les activités participatives des élèves : CAVL /CVL/ CVC
- Le sport scolaire (entre autre à travers les projets liés à l'Année du sport à l'école).
- Les projets d'éducation aux médias et à l'information.

## Règlement du concours

L'académie de Créteil organise, à l'occasion de la journée commémorative de la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat, le 9 décembre 2015, un concours sur le thème de la liberté et de la laïcité. Ce concours invite les élèves à présenter une vidéo sur le thème de la liberté et de la laïcité, réalisée sous la responsabilité d'un ou plusieurs enseignants.

Les vidéos seront présentées le 9 décembre, sur la chaine Dailymotion de l'académie. 9 d'entre elles, sélectionnées par un jury académique, feront l'objet d'un vote du public.

### Article 1. Conditions de participation.

La participation au concours est ouverte à toutes les écoles et établissements scolaires de l'académie. Elle implique l'acceptation du présent règlement.

### Article 2. Déroulement du concours.

Les participants devront réaliser une vidéo sur la question de la liberté et de la laïcité. Cette vidéo d'une durée comprise entre 1 minute et 1 minute 30 maximum, sera transmise **au plus tard le 4 décembre** à l'adresse du concours :

[milleF2L@ac-creteil.fr](mailto:milleF2L@ac-creteil.fr)

Les contributions devront être transmises dans un format compatible avec Dailymotion : MP4 (H264), disponible sur la plupart des téléphones portables. Le transfert des fichiers, s'ils sont volumineux, pourra s'effectuer via le service « we-transfer » ([www.wetransfer.com/](http://www.wetransfer.com/)).

Le dépôt d'un projet vaut inscription. Toute inscription qui ne respectera pas les contraintes de format ou de droits indiqués dans le règlement sera considérée comme nulle.

Le dépôt des projets se fera au plus tard le 4 décembre à minuit.

Attention : **Seront déclarés hors concours les documents qui utiliseraient des musiques ou des images protégées par copyright. Il revient aux professeurs de vérifier que les sources utilisées sont bien libres de droits.**

### Article 3. Attribution des prix.

Un jury académique désignera les 9 projets (3 par catégorie : primaire / collège / lycée) retenus pour concourir en finale. Les 3 lauréats du prix du jury (1 par catégorie) seront désignés parmi

ces 9 finalistes, le 9 décembre. Le jury sera particulièrement attentif aux qualités expressives, au respect de la thématique, à la qualité de la réflexion et à la manifestation d'une idée originale et lisible.

L'ensemble des vidéos sera mis en ligne ce même jour sur la chaîne Dailymotion de l'académie. Un prix du public sera décerné, parmi les 9 finalistes, à la vidéo ayant totalisé le plus grand nombre de vues.

Tous les participants seront conviés à assister à la cérémonie officielle de remise des prix, le 9 décembre, en présence de Mme la Rectrice.

### **Ressources :**

**La technique ne doit pas être un obstacle à la participation : si besoin, le soutien des équipes du pôle numérique de l'Académie (Canope, Clemi, DANE) peut être sollicité.**

Vous pourrez également faire appel à d'autres ressources :

- Les référents ressources laïcité formés en établissement pour intervention
- La Mission Valeurs de la République  
[Anne.rebeyrol@ac-creteil.fr](mailto:Anne.rebeyrol@ac-creteil.fr)  
[Jeanne-claire.fumet@ac-creteil.fr](mailto:Jeanne-claire.fumet@ac-creteil.fr)
- Les membres de la réserve citoyenne.
- Les documents Eduscol sur l'Enseignement Moral et Civique.
- Le site académique, rubrique « Valeurs de la République »

Pour toute demande, écrire à l'adresse du concours : [milleF2L@ac-creteil.fr](mailto:milleF2L@ac-creteil.fr)

Pour vous aider à concevoir une capsule numérique :

<http://mediafiches.ac-creteil.fr/spip.php?article343>

La participation au concours implique le respect du droit à l'image et l'utilisation exclusive d'images ou de musiques libres de droits. *Un exemplaire d'autorisation parentale pour le droit à l'image est disponible ci-dessous.*

Voir aussi à ce sujet le site Eduscol :

<http://eduscol.education.fr/internet-responsable/communication-et-vie-privée/sexprimer-et-communiquer-librement/respecter-la-vie-privée-et-le-droit-a-l'image.html>

Pour suivre l'évolution du concours et partager le making-off de votre projet sur Twitter : *#milleF2L*

*Avertissement* : Le droit à l'image tel que découlant de l'art 9 du code civil implique que toute personne susceptible d'apparaître sur la vidéo doit préalablement avoir donné son autorisation écrite. Il convient donc qu'elle soit préalablement précisément informée de l'objet de cette vidéo, de sa diffusion (durée, support), des diffuseurs et du droit de s'opposer à la diffusion de son image et de ses paroles ; l'autorisation préalable ne concerne pas uniquement les élèves mais aussi toutes les personnes susceptibles d'apparaître à l'image.

Formulaire à compléter ci-dessous.

**Droit d'auteur** : le droit d'auteur en droit français est intrinsèque à la personne. Il peut viser pour ce qui concerne une vidéo : un texte vu à l'image ou lu, une musique même brève, un ensemble architectural récent reconnaissable, une sculpture ou peinture ( droits des propriétaires sur l'œuvre également), discours, extraits de pièces de théâtre, chorégraphies, plans, croquis, extraits de films, photographies, sermons, numéros de cirque, cartes géographiques, créations de l'habillement et de la parure, créations de l'ameublement..... non exhaustif. La plupart de ces œuvres ne sont pas libres de droit - une autorisation préalable et un paiement de droits est la plupart du temps nécessaire pour utiliser ces œuvres.



Autorisation-captatio n-image-Majeur.pdf    Autorisation-captatio n-image-Mineur.pdf